www.beauvechain.eu

N°28 MARS 2020

BEAUVECHAIN

BULLETIN COMMUNAL

D'INFORMATION TRIMESTRIEL

- BEAUVECHAIN
- HAMME-MILLE
- L'ECLUSE
- NODEBAIS
- TOURINNES-LA-GROSSE

Editeur responsable : Carole Gniot – Bourgmestre (carole.gniot@beauvechain.be – 010 86 83 35)

Suite aux mesures prises par le Conseil national de sécurité le 12 mars 2020 en vue de ralentir la propagation du coronavirus Covid-19, les activités récréatives doivent être annulées jusqu'au 3 avril 2020. Certaines activités annoncées dans le présent bulletin sont également susceptibles d'être annulées en fonction de l'évolution de la situation.

SOMMAIRE

Conseil communal....3
CPAS....4

VIVRE À BEAUVECHAIN 5
Entretien des trottoirs....5
Agent constatateur....5
Logements intergénérationnels....5
Café Conte....6
Café multimédia....6
Trophée du Mérite Sportif....7
Etat civil....7
Surveillance habitation....8
Un nouveau site pour la Commune....8
Nouvel horaire du Service Cadre de vie 9

ENFANCE 9
Accueil de vacances à Beauvechain....9
Journée des Enfants et de la Famille ... 10

JEUNESSE ET CULTURE 10
Urban Stage....
Donne ton avis !.... 10
Formation baby-stitting.... 11
Délibère-toi 11

AÎNÉS 11
Manger sain pour vivre bien à 65 ans et plus.... 11
Attention aux arnaques !.... 12
La Boîte Jaune.... 13

ENVIRONNEMENT 13
Collecte des déchets.... 13

MÉMOIRE & PATRIMOINES 14
Saint-Martin, une église aux humaines proportions.... 14
Des apprentis Maîtres d'œuvre dans les écoles de la Commune de Beauvechain ! 15

AGENDA.... 16

unimédia EDITIONS | MULTIMEDIA

Unimédia Editions Multimédia
Rue Joba 9 – 4053 Embourg
04 224 74 84 – info@uni-media.be

EDITORIAL

Nous annoncions dans ce Bulletin en 2018, sous la plume de notre conseiller en énergie Thierry Ala, que l'Administration communale de Beauvechain est devenue auto-productrice d'électricité pour une partie de ses bâtiments et non des moindres puisque les écoles de Tourinnes et de La Bruyère avec le n°3 de la Place communale ont toujours été les plus gros consommateurs d'électricité dans le parc des bâtiments communaux.

Deux ans plus tard nous ne pouvons que constater que les efforts consentis dans l'intervalle via le système de régulation du chauffage ou encore du remplacement des néons par des tubes LED ont permis de confirmer la tendance à la baisse de notre consommation énergétique. Notre volonté est cependant d'aller le plus loin possible, dans la limite de ce qui est supportable financièrement. Les projets les plus importants, dont certains sont déjà en cours de réalisation, sont les suivants : remplacement de l'éclairage public par du LED, maximisation du potentiel photovoltaïque et installation d'une chaudière biomasse pour créer un réseau de chaleur pour les bâtiments communaux. Nous avons également la chance d'avoir été sélectionnés pour un projet pilote d'éclairage intelligent, qui est détaillé dans ce bulletin en page 7.

Investir dans les économies d'énergie, c'est lourd d'un point de vue financier, mais les avantages sont nombreux : diminution de notre dépendance aux énergies fossiles, réduction de nos émissions de CO_2, meilleure protection de la biodiversité et de l'environnement, sans compter que le retour sur investissement permet de faire des économies financières qui peuvent être affectées à d'autres projets pour le bien-être des habitants.

Benjamin Goes,
Echevin de la culture, de l'associatif, de l'économie et des transitions numérique et énergétique.

MAISON COMMUNALE

Place Communale, 3 - 1320 Beauvechain
010 868 300 - Fax : 010 86 83 01
info@beauvechain.be - www.beauvechain.eu

Heures d'ouverture: Du lundi au vendredi de 9h à 12h.

Permanences

ATTENTION:
toutes les permanences sont supprimées jusqu'au 3 avril inclus.

Population et Etat civil : vendredi de 17 h à 19 h et samedi de 10 h à 12 h

Cadre de vie (urbanisme et logement) : le 1er mercredi ouvrable du mois de 17 h à 19 h. Le service travaille à bureaux fermés le mardi et le jeudi.

CONTACTS

- Accueil 010 86 83 00
- Directrice générale : 010 86 83 18
- Directeur financier : 010 86 83 03
- Directrice administrative f.f. : 010 86 83 06
- Directrice des Services techniques : 010 86 83 36
- Cohésion sociale et Sport : 010 86 83 24
- Communication : 010 86 83 28
- Energie : 010 86 83 15
- Enfance, ATL : 010 86 83 17
- Enseignement : 010 86 83 09
- Environnement : 010 86 83 13
- Finances, taxes : 010 86 83 27
- Gardien de la paix : 010 86 83 08
- Location de salles : 010 86 83 07
- Logement : 010 86 83 23
- Mémoire et Patrimoine : 010 86 83 04
- Personnel : 010 86 83 11
- Population/état civil : 010 86 83 19
- Protection des données : 010 86 83 16
- Travaux : 010 86 83 32
- Urbanisme : 010 86 83 10
- CPAS : 010 86 83 40
- ALE : 010 86 83 37
- Maison communale d'accueil de l'enfance « Les Sauverdias » : 010 86 83 50
- Ecole communale, implantation de La Bruyère : 010 86 07 41
  implantation de Tourinnes-la-Grosse : 010 86 60 09
- Centre culturel de Beauvechain : 010 86 64 04

VIE POLITIQUE

CONSEIL COMMUNAL

BEAUVECHAIN ENSEMBLE

Carole GHIOT, Bourgmestre
Rue du Culot, 49 B - 1320 Tourinnes-la-Grosse
0476 22 86 90
carole.ghiot@hotmail.com
carole.ghiot@beauvechain.be

Affaires générales, communication, état civil, police, personnel, logement, travaux, aménagement du territoire, urbanisme.

La Bourgmestre vous reçoit sur rendez-vous le lundi de 9 h à 12 h et le mardi de 15 h à 18 h.

Secrétariat : Lionel Vanderweyden
010 86 83 11 - personnel@beauvechain.be

Brigitte WIAUX, Première échevine
Rue de la Comtesse Alpayde, 50 – 1320 Hamme-Mille
010 86 66 60 0473 29 46 61
brigitte.wiaux@skynet.be

Développement rural, développement durable, agriculture, environnement, bien-être animal et citoyenneté.

Isabelle DESERF, Echevine
Rue du Culot, 3 - 1320 Tourinnes-la-Grosse
010 24 72 07 0477 60 59 72
isabelle.deserf@gmail.com

Enseignement, enfance, jeunesse et bien-être.

Benjamin GOES, Echevin
Chaussée de Namur, 6 - 1320 Hamme-Mille
0494 92 70 11 benjamingoes@hotmail.com

Culture, associatif, économie, transitions numérique et énergétique.

Lionel ROUGET, Echevin
Rue de l'Eglise St-Sulpice, 25 - 1320 Beauvechain
0478 48 16 71 rouget.lionel@gmail.com

Mobilité, sécurité routière, sport et finances.

Monique LEMAIRE-NOËL, Présidente du CPAS
Rue René Ménada, 16
1320 - Hamme-Mille
010 86 03 90 0477 36 49 79
presidentecpas@beauvechain.be

Cohésion sociale, égalité des chances et aînés.

Anne-Marie VANCASTER (Présidente du Conseil)
Rue Longue, 117 - 1320 Beauvechain
010 / 86 16 01 0497 31 42 25
amvancaster@yahoo.fr

André GYRE
Rue de Beauvechain, 24 - 1320 Tourinnes-la-Grosse
010 86 61 31 0475 36 68 15
andregyre@skynet.be

Freddy GILSON
Rue des Brasseries, 1 - 1320 Tourinnes-la-Grosse
010 86 71 85

Marie-José FRIX
Rue de Mélin, 32 - 1320 Beauvechain
010 86 64 78 0472 86 27 27
alicfrix@voo.be

François SMETS
Rue des Vallées, 18 - 1320 Beauvechain
0472 08 25 78

Moustapha NASSIRI
Rue Les Claines, 18 - 1320 Hamme-Mille
0479 68 33 97
moustaphanassiri@gmail.com

Evelyne SCHELLEKENS
Vieux Chemin de Louvain, 70 - 1320 Hamme-Mille
010 86 81 60 0495 22 50 98
eschellekens@hotmail.be

Buno VAN de CASTEELE
Rue du Petit Paradis, 4 - 1320 Hamme-Mille
0495 87 16 68
brunovdc@gmail.com

INTÉRÊTS COMMUNAUX

Claude SNAPS
Rue de l'Eglise Saint-Sulpice, 1 - 1320 Beauvechain
010 86 07 43
claudesnaps@skynet.be

NENA

Eric EVRARD
Chaussée de Namur, 95 - 1320 Nodebais
0473 80 42 19
nena-beauvechain@hotmail.com

ECOLO

Jérôme COGELS
Rue Jules Coisman, 49B - 1320 Hamme-Mille

Mary VAN OVERBEKE
Place Saint-Martin, 4 - 1320 Tourinnes-la-Grosse
010 88 07 24
vanoverbekemary@gmail.com

Antoine DAL
Rue de Wavre, 10 - 1320 Beauvechain
0476 69 06 59
antoine.dal@hotmail.com

CPAS

Monique LEMAIRE-NOËL, Présidente du CPAS
Rue René Ménada, 16 - 1320 Hamme-Mille
010 86 03 90 0477 36 49 79
presidentecpas@beauvechain.be

CONSEILLERS

José DEGREVE
Chemin des Prés, 12A - 1320 Nodebais
010 86 08 01 0474 40 44 04

Eric EVRARD
Chaussée de Namur, 95 - 1320 Hamme-Mille
0473 80 42 19
nena-beauvechain@hotmail.com

Siska GAEREMYN
Rue du Pré de Litrange, 7 - 1320 Hamme-Mille
0486 50 30 28
siska.gaeremyn@gmail.com

Chantale LAHAYE
Rue René Ménada, 64 - 1320 Hamme-Mille
010 86 08 56
lecluse@skynet.be

François SMETS
Rue des Vallées, 18 - 1320 Beauvechain
0472 08 25 78

Julie SNAPPE
Rue de la Néthen, 27 - 1320 Beauvechain
0472 74 23 94
julie_snappe@hotmail.com

Jennifer VAN BOCHOVE
Rue de Gaët, 22 - 1320 L'Ecluse
0498 66 10 65
jennifer.vanbochove@hotmail.com

Arnaud VAN SCHEVENSTEEN
Rue de l'Etang, 33 - 1320 Nodebais
0475 52 17 54
avanschevensteen@me.com

Attention ! Les services du CPAS ont récemment déménagé. Pour plus de confidentialité vis-à-vis des citoyens bénéficiaires, les bureaux du CPAS se trouvent à présent tous au numéro 7 de la Place Communale (Beauvechain), dans l'ancien bâtiment de l'ALE, « La Rencontre ».

ASSISTANTES SOCIALES :

Caroline CHOULET
010 86 83 43 cpas@beauvechain.be
lundi, mardi et un mercredi sur deux de 9 h à 11 h 30

Catherine MAYEUX
010 86 83 43 ascpas@beauvechain.be
jeudi, vendredi et un mercredi sur deux de 9 h à 11 h 30

Virginie PAULISSEN
010 86 83 40 servicesocial@beauvechain.be
du mardi au vendredi de 9 h à 11 h 30

Géraldine HENRY
(Responsable ILA - Initiatives locales d'Accueil et Allocation de chauffage)
010 86 83 40 0492 07 70 98 henrycpas@beauvechain.be
du lundi au jeudi de 9 h à 11 h 30

Collaboratrice : **Nathalie ROTSAERT**
010 86 83 44 aidessociales@beauvechain.be
Demande allocations et autres mesures à la Direction Générale Personne Handicapée : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9 h à 11 h 30.

Directrice générale : **Kathleen WAYS**
010 86 83 42 secretairecpas@beauvechain.be

DOIS-JE ENTRETENIR LE TROTTOIR ?

Vous êtes propriétaire, locataire ou occupant d'un immeuble (bâti ou non) ?

Il vous appartient d'entretenir le trottoir, les accotements et le filet d'eau bordant l'immeuble. Ils doivent être en parfait état de conservation et de propreté. Vous devez prendre toutes les mesures pour assurer la sécurité et la commodité de passage des usagers.

Tout en respectant l'interdiction d'utilisation de pesticides, il est de votre responsabilité de veiller à ce que la végétation qui y pousse ne menace la propreté et la sécurité publique par sa prolifération.

Vous vivez dans un immeuble à appartements ?

L'entretien du trottoir est à charge de ceux qui occupent le rez-de-chaussée et, si celui-ci n'est pas habité, à charge de ceux qui occupent les étages supérieurs en commençant par le premier. Dans le cas d'immeubles à appartements multiples comportant plusieurs propriétaires, l'obligation de nettoyage est à la charge du concierge ou du syndic.

Qui doit entretenir le trottoir bordant l'immeuble occupé par une personne morale ?

L'obligation de nettoyage incombe aux concierges, portiers ou gardiens desdits établissements ; en l'absence ou à défaut d'un tel préposé, l'obligation incombe à celui qui a la direction de l'établissement.

Les matières ou objets résultant du nettoyage doivent être ramassés et évacués. En aucun cas, ces matières ou objets ne peuvent être abandonnés sur la voie publique ou dans les filets d'eau, ni être poussés dans les avaloirs ou devant les propriétés d'autrui, à l'exception des eaux usées domestiques provenant du nettoyage.

Que se passe-t-il si je n'entretiens pas mon trottoir ?

A défaut de satisfaire aux dispositions du présent article et sans préjudice de l'application d'une sanction administrative, il y est procédé d'office aux frais, risques et périls du contrevenant, pour ce qui empiète sur la voie publique.

Toute infraction au Règlement général de Police est passible d'une amende administrative. Vous pouvez retrouver le Règlement général de Police sur le site de la commune ou au service du Gardien de la Paix (Maxime Streel – gardienpaix@beauvechain.be – 010 86 83 08)

UN NOUVEL AGENT CONSTATATEUR ENVIRONNEMENTAL POUR LES COMMUNES DE BEAUVECHAIN ET HÉLÉCINE !

L'agent constatateur des infractions environnementales a deux missions principales :

- La première consiste à sensibiliser le citoyen et à prévenir les incivilités environnementales (prévention).
- La deuxième concerne la recherche et la constatation des infractions en matière d'environnement ainsi que le contrôle du respect des lois et décrets relatifs aux matières environnementales (répression).

Contact : Manon Stordeur – 0478 79 15 36
agentconstatateur@beauvechain.be
Horaire : mardi, mercredi et un jeudi sur deux (depuis le 16.01.20) de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h.

LOGEMENTS INTERGÉNÉRATIONNELS APPEL À CANDIDATURES

Un appartement pour jeune(s) âgé(s) de moins de 30 ans sera disponible à partir du mois d'avril.

Le coût du loyer, charges comprises, sera de +/- 470 €/mois. Diverses conditions appréciées par une commission sont requises. Celles-ci sont reprises dans le règlement d'attribution disponible sur le site internet www.beauvechain.eu.

Pour plus d'informations :
Service du Cadre de Vie, Madame Dominique PIERRE.
Tél : 010 86 83 23 – E-mail : logement@beauvechain.be.

Si vous souhaitez introduire votre demande, celle-ci doit parvenir avant le 1er avril 2020 au Collège communal de Beauvechain, Place communale, n° 3 à 1320 Beauvechain, via le formulaire de demande à télécharger sur le site internet et en joignant les 3 dernières fiches de revenus.

CAFÉ CONTE « LE TEMPS DES HISTOIRES »

Le Plan de Cohésion Sociale de la Commune de Beauvechain en partenariat avec le Centre culturel de Beauvechain vous invite à participer à l'atelier le « Temps des histoires » animé par la Maison du Conte et de la Littérature.

Une fois par mois, deux animatrices dynamiseront l'activité destinée à un public adulte dans le cadre de l'Estaminet culturel *A l'Boutroule* du Centre culturel de Beauvechain. En utilisant différents supports et formes comme la lecture vivante ou l'écriture, les animatrices vous emmèneront dans l'univers des histoires. Dans un second temps et en fonction du moment, les animatrices envisagent d'enrichir ces instants par le biais d'ateliers d'expression. L'atelier invite chacun à s'arrêter pour rêver et s'exprimer au travers des mots, des couleurs et des matières. Les lundis 23 mars, 27 avril, 25 mai et 22 juin, de 14 h à 16 h, venez échanger et prendre une pause dans votre quotidien. La participation à un atelier n'oblige aucunement à suivre l'entièreté des séances ou d'avoir assisté aux ateliers précédents. Les inscriptions sont gratuites et à envoyer pour le 15 avril 2020 au plus tard.

Informations et inscriptions : Olivier de Halleux, Chef de projet du Plan de Cohésion Sociale, pcs@beauvechain.be.

CAFÉ MULTIMÉDIA

Le Plan de Cohésion Sociale initie une nouvelle série de modules d'éducation aux médias destinés aux adultes en partenariat avec le Centre culturel de Beauvechain et Média Animation dans le cadre de son projet « Tous Homonuméricus ». L'enjeu est de démystifier l'usage des médias via des ateliers pratiques sur des thématiques actuelles. Ceux-ci se tiendront à l'Estaminet culturel *A l'Boutroule* du Centre culturel de Beauvechain. La participation à un atelier de 2 heures revient à 3 €. Il n'est pas obligatoire d'avoir assisté aux ateliers précédents pour suivre les suivants.

Informations et inscriptions : Olivier de Halleux, Chef de projet du Plan de Cohésion Sociale, pcs@beauvechain.be.

LE TROPHÉE DU MÉRITE SPORTIF 2020

Le Trophée du Mérite Sportif sera décerné cette année 2020 à un(e) athlète ainsi qu'à une équipe ou à un club sportif de l'entité.

Seules les performances sportives ayant eu lieu les deux dernières années peuvent être retenues et récompensées. Les lauréats recevront un prix remis par les membres du jury et le Collège communal.

Les candidatures, accompagnées d'un récapitulatif des performances réalisées sur les deux dernières années, peuvent être envoyées à l'Administration communale pour le 31 mars au plus tard.

Contact pour dépôt candidature : Olivier de Halleux, Chef de projet du Plan de Cohésion Sociale, pcs@beauvechain.be.

ÉTAT CIVIL

MARIAGES

DE NOOSE Samuel et LEMAIRE Sarah – 15/02/2020

DUNON Gérald et HOSTE Manuella – 29/02/20/20

NAISSANCES

NICOLAS Luis – 06/01/2020

WRONIKOWSKI Capucine – 13/01/2020

CARLE Ronan – 15/01/2020

SORA Diego - 23/02/2020

DÉCÈS

BRENEZ Yves – 08/01/2020

DEHENNIN Alfred – 30/01/2020

GILLARD Bernadette – 31/01/2020

LIBOUTON Marc – 31/01/2020

DEJAEGERE Georges – 01/02/2020

VANMEERBECK Christiane – 08/02/2020

GOFFIN Paulette – 10/02/2020

FOURNIRET André – 24/02/2020

HECHT Jean - 26/02/2020

EN 2019 :

59 enfants ont vu le jour. 31 filles pour 28 garçons. 27 couples se sont dit « OUI ». 40 personnes nous ont quittés ...

Ces informations sont fournies dans le respect de la règlementation du RGPD en vigueur.

SURVEILLANCE HABITATION

Chers habitants,

Depuis plusieurs années votre zone de police vous propose la « surveillance habitation » pendant vos périodes de congés. Après évaluation, nous avons revu l'organisation de la surveillance habitation afin d'améliorer notre fonctionnement. Nous avons également intégré les prescriptions du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

Le service « surveillance d'habitation » est évidemment gratuit.

POUR QUI ?

- ✓ Pour votre habitation principale, que vous soyez propriétaire ou locataire. Les résidences secondaires ne sont pas prises en compte,
- ✓ L'habitation doit être occupée. Sont donc exclues : les maisons inhabitées et les maisons en construction,
- ✓ Il doit s'agir d'une maison ou du rez-de-chaussée d'un immeuble à appartements,
- ✓ La situation de votre habitation doit permettre l'accès à l'arrière de votre habitation ou d'en faire le tour.

COMMENT INTRODUIRE VOTRE DEMANDE ?

- ✓ La procédure se fait « en ligne » Surfez via le site de https://www.police.be/fr/e-loket/demande-de-surveillance. Seul ce formulaire sera accepté.
- ✓ Veuillez compléter le document de manière lisible et accepter les mentions légales.
- ✓ Introduisez votre demande au moins 7 jours avant votre départ. Ce délai est nécessaire pour pouvoir nous organiser.

AVEZ-VOUS ENCORE DES QUESTIONS ?

Pour plus de renseignements (formulaire unique, règles, RGPD, ...) consultez notre site Internet : https://www.police.be/5272/questions/prevention/demander-une-surveillance-habitation-pendant-ses-vacances Bonnes vacances.

En collaboration avec la Zone de Police des Ardennes brabançonnes, la Commune organisera dans les prochaines semaines une séance d'information axée sur la prévention à destination des citoyens. Informations à suivre sur le site www.beauvechain.eu.

UN NOUVEAU SITE POUR LA COMMUNE DE BEAUVECHAIN

Depuis ce 5 février 2020, une toute nouvelle version du site de la commune de Beauvechain www.beauvechain.eu est en ligne ! Une mine d'informations pour les citoyens !

L'intercommunale Imio propose à une grande partie des communes wallonnes ce « modèle » de site internet, avec pour objectif l'uniformité des vitrines communales wallonnes, et la simplification d'utilisation.

Citoyens, touristes, aînés, journalistes, nouveaux habitants trouveront le contenu qui les intéresse grâce à de nouveaux outils de navigation. Le contenu reste globalement inchangé. Les informations ont été réorganisées en trois onglets : Ma commune, Loisirs et Economie.

La navigation se veut plus intuitive. Le citoyen a toujours la possibilité de voyager dans le menu principal ; seule différence, il peut désormais trouver tous les articles relatifs à une catégorie donnée en navigant à travers les menus « Je suis » et « Je trouve ».

Au rayon des nouveautés, les visiteurs pourront également trouver les coordonnées d'un service communal ou d'un élu grâce à l'annuaire cartographié.

La procédure pour les demandes de documents en ligne reste inchangée.

Notre site internet est alimenté en continu par les services communaux. Des mises à jour quotidiennes sont réalisées.

Toute suggestion visant l'amélioration de l'expérience de l'utilisateur est la bienvenue par téléphone au 010 86 83 28 ou par mail à l'adresse communication@beauvechain.be.

UN NOUVEL HORAIRE POUR LE SERVICE CADRE DE VIE !

GUICHET URBANISME – ENVIRONNEMENT (PREMIER CONTACT ET PRISE DE RENDEZ-VOUS) :

- Dominique PIERRE – 010 86 83 23 – logement@beauvechain.be

Du lundi au vendredi de 9 h à 12 h.

SERVICE URBANISME :

- Carine MORSAIN – 010 86 83 12 – urbanisme@beauvechain.be
- Roxane WYFFELS – 010 86 83 10 – cadredevie@beauvechain.be

Lundi et vendredi sur rendez-vous ; mercredi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30 ; permanence tous les premiers mercredis ouvrables du mois de 17 h à 19 h ; le service urbanisme travaille à bureaux fermés le mardi et le jeudi.

SERVICE ENVIRONNEMENT :

- Vincent BULTEAU, Conseiller en environnement 010 86 83 13 environnement@beauvechain.be

  Lundi et vendredi sur rendez-vous ; mercredi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30 ; permanence tous les premiers mercredis ouvrables du mois de 17 h à 19 h ; le service environnement travaille à bureaux fermés le mardi et le jeudi.

Permis d'environnement gaz et mazout : Dominique PIERRE – 010 86 83 23 – logement@beauvechain.be. Du lundi au vendredi de 9 h à 12 h.

- Manon STORDEUR, agent constatateur infractions environnementales – 0478 79 15 36 – agentconstatateur@beauvechain.be

  Mardi, mercredi et un jeudi sur deux de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h sur rendez-vous.

SERVICE LOGEMENT :

- Dominique PIERRE – 010 86 83 23 – logement@beauvechain.be

  Du lundi au vendredi de 9 h à 12 h.

ENFANCE

ACCUEIL DE VACANCES A BEAUVECHAIN

Durant l'été, trois périodes d'accueil pour les enfants de 2,5 à 12 ans sont organisées au sein de l'école communale, implantation de La Bruyère, rue de l'Ecole 1 à Beauvechain.

ACCUEIL DE VACANCES ORGANISÉ AVEC L'ISBW DU 2 AU 24 JUILLET 2020

INSCRIPTION à la semaine du 4 au 22 mai 2020 via un formulaire en ligne sur le site Internet www.isbw.be. Si vous ne disposez pas d'une connexion Internet, l'inscription est possible par téléphone au 081 62 27 53.

Attention ! Le nombre de places est limité ! Ne tardez pas à inscrire votre enfant.

HORAIRE : *Activités :* de 9 h 00 à 16 h 00
Garderie : de 7 h 00 à 8 h 30 et de 16 h 30 à 18 h

TARIF :

La semaine : 35 € pour le 1er enfant, 30 € pour 2e, 25 € pour le 3e et les suivants.

Garderie de 7 h à 8 h 30 et de 16 h 30 à 18 h : 1,50 € par jour et par enfant.

PLAINES COMMUNALES DE VACANCES DU 27 JUILLET AU 14 AOÛT 2020

L'accueil est centré sur l'enfant et s'appuie sur un projet pédagogique attentif à son bien-être. Il répond au code de qualité de l'ONE.

HORAIRE : *Activités :* de 9 h 00 à 16 h 00.
Garderie : de 7 h 30 à 9 h 00 et de 16 h à 18 h 00

LIEU : Ecole communale de Beauvechain

Rue de l'école, 1, 1320, La Bruyère

TARIF GARDERIES COMPRISES :

Pour les enfants de la commune :
Forfait de 32 € la semaine
A partir du 2e enfant : forfait de 25 € la semaine

Pour les non-résidents de la commune :
Forfait de 40 € la semaine
A partir du 2e enfant : forfait de 35 € la semaine

INSCRIPTION à la semaine, du 6 avril au 1er juin 2020 au plus tard.

Les documents à compléter sont téléchargeables sur le site Internet www.beauvechain.eu ou disponibles à l'administration communale.

Après avoir envoyé les documents d'inscription, vous recevrez une demande de paiement vous précisant le montant à payer ainsi que le numéro de compte et le délai pour effectuer le paiement.

Le nombre de places étant limité, une fois le paiement enregistré, la participation de l'enfant sera validée par une confirmation d'inscription.

STAGE BIEN-ÊTRE DU 17 AU 21 AOÛT 2020

Stage Bien-Être et Créativité pour les enfants âgés **de 2 ½ à 12 ans**. Au programme, activités créatives en lien avec le bien-être : yoga, balades contées, massages, poterie, musique relaxante, etc., seront au programme des petits et des grands !

Lieu : Ecole communale de Beauvechain
Rue de l'école, 1, 1320, La Bruyère

Horaire : *Activités :* de 9 h 00 à 16 h 00.
Garderie : de 7 h 30 à 9 h 00 et de 16 h à 18 h 00

Tarif : 25 € la semaine garderies comprises

Inscription : à la semaine, du 6 avril au 1er juin 2020 au plus tard.

Les documents à compléter sont téléchargeables sur le site Internet www.beauvechain.eu ou disponibles à l'administration communale.

Tout renseignement complémentaire peut être obtenu auprès d'**Annabelle DUMONT**, Coordinatrice ATL au 010 86 83 17 ou via l'adresse mail extrascolaire@beauvechain.be.

Si vous êtes à la recherche d'un stage durant les vacances d'été pour vos enfants âgés de 2,5 ans à 12 ans, une brochure reprenant toutes les activités prévues durant les grandes vacances sera à votre disposition à la commune ou téléchargeable sur le site www.beauvechain.eu dans le courant du mois d'avril.

JOURNÉE DES ENFANTS ET DE LA FAMILLE

Vous avez aimé notre Journée des Enfants et de la Famille 2019, avec ses activités ludiques, récréatives et festives pour toute la famille ?

Ne manquez pas notre édition 2020, et bloquez déjà le **SAMEDI 29 AOÛT** dans votre agenda ! Cette année encore, nous vous proposerons une foule d'animations pour toute la famille, des plus jeunes (contes, massages, animation guitare, spectacle de marionnettes, psychomotricité, etc) aux plus grands (châteaux gonflables, activités créatives, atelier culinaire, chasse aux trésors, etc). Les « ados » ne seront pas oubliés (escape room, overkarts, bubble foot, etc) !

JEUNESSE ET CULTURE

URBAN STAGE

Quand : du lundi 17 au vendredi 21 août 2020 de 9 h à 16 h

Quoi : Urban photo, web radio, hip-hop, sérigraphie, impro, labo rap, graff

Où : Au Centre culturel de Beauvechain : rue Auguste Goemans 20 A, 1320 Hamme-Mille

Tarif : 25 € la semaine

Informations : Centre culturel de Beauvechain 010 86 64 04 ou info@lecentreculturel.be

Inscription : à partir du 6 avril 2020 via le formulaire disponible sur : www.beauvechain.eu

Après avoir envoyé les documents d'inscription, vous recevrez une demande de paiement vous précisant le montant à payer ainsi que le numéro de compte et le délai pour effectuer le paiement. **Le nombre de places étant limité**, une fois le paiement enregistré, la participation du jeune sera validée par une confirmation d'inscription.

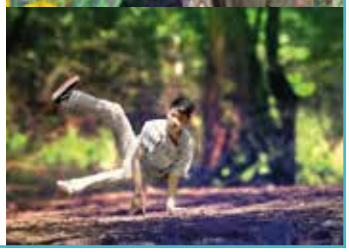

AVIS AUX JEUNES DE BEAUVECHAIN

Fais entendre ta voix auprès de la Commune en remplissant le petit sondage accessible via le site de la commune www.beauvechain.eu/actualités. Tu remporteras peut-être deux places pour Walibi !

Il y a beaucoup à rêver et à créer pour les jeunes de Beauvechain, alors participe et donne ton avis pour qu'il compte ! Merci !

FORMATION BABY-SITTING

DEVIENS BABY-SITTER !

la ligue des familles citoyenparent

La Ligue des familles manque de baby-sitters pour répondre aux demandes des parents à **Beauvechain**. Tu aimes les enfants et tu cherches à arrondir tes fins de mois ? C'est un job pour toi !

La Ligue des familles est connue pour son service de baby-sitting, utilisé par de nombreux parents. Leur atout : les baby-sitters bénéficient d'une formation qui leur assure – à eux et aux parents – les bases essentielles pour que les gardes soient des moments de plaisir, en toute sécurité.

Intéressé.e ? Pose ta candidature sur le site
www.liguedesfamilles.be/babysitting

DÉLIBÈRE-TOI !

Votre ado est inscrit dans le secondaire, et vous n'avez pas envie qu'il flâne dans les rues pendant la période des délibérations du mois de juin ?

Le Projet DÉLIBÈRE-TOI ! est là pour vous aider !

Concrètement ? Dans notre commune, votre ado peut passer une journée à la crèche communale, accompagner les élèves de 5ème primaire lors de leur balade cycliste avec le service environnement / mobilité de la commune, découvrir le métier de dentiste, vétérinaire, opticien, et bien d'autres encore !

Il peut également participer à des formations organisées au sein de son école si elle se situe en Brabant wallon.

Pour qui ? Ce projet vise **tous** les jeunes âgés entre 12 et 21 ans

Quand ? Entre le 22 et 26 juin 2020

Combien ? Les stages et les formations sont gratuits et non-rémunérés

Comment ? Toutes les inscriptions s'effectuent uniquement du 6 avril jusqu'au 10 juin 2020 via le site: www.deliberetoi.be

LE COIN DES AÎNÉS

MANGER SAIN POUR VIVRE BIEN À 65 ANS ET PLUS

Le Conseil Consultatif Communal des Aînés organise le **28 avril prochain à 15 h à la Maison de village de Nodebais** une conférence sur l'alimentation des 65 ans et plus.

Présentée par Ulrike Lambach, Nutrionniste et Conférencière, l'exposé prendra appui sur les habitudes alimentaires du public qui, au fil du temps, peuvent s'avérer négatives pour tout un chacun. Au-delà de l'aspect nutritionnel, Madame Lambach s'attardera également sur l'hygiène de vie (sommeil, activité physique, compléments médicamentaires etc.). Son approche se veut donc globale afin d'outiller au mieux les seniors dans leurs habitudes alimentaires, et plus largement, du quotidien. En effet, une nutrition saine comporte de nombreux avantages. Vous pouvez visiter le site internet de Madame Lambach afin de vous familiariser avec son approche et sa philosophie https://mangersainplement.be.

Si la conférence vous intéresse, nous vous invitons à vous inscrire pour le 24 avril au plus tard auprès de Olivier de Halleux, Chef de projet pour le Plan de Cohésion Sociale, au 010 86 83 24 ou par email à pcs@beauvechain.be. L'entrée est gratuite et une demande de transport (co-voiturage) peut être faite auprès de Olivier de Halleux.

Quoi ? Conférence sur la nutrition présentée par Ulrike Lambach, Nutritionniste et Conférencière – Entrée gratuite et verre offert.

Pour qui ? Les 65 ans et plus ainsi que leurs aidants proches.

Quand ? Le 28 avril 2020 de 15 h à 16 h.

Où ? A l'étage de la Maison de Village de Nodebais située au numéro 7 de la rue de l'étang (accès avec ascenseur)

ATTENTION AUX ARNAQUES ! ! !

Les seniors sont les premières victimes des arnaques (vols, escroqueries, …). Le mot d'ordre est : ne soyez pas dupes et **ne vous laissez pas impressionner** ! Quelques exemples et conseils :

Au domicile : toute personne inconnue qui se présente chez vous sans y avoir été invitée, doit éveiller votre méfiance ; vous pourriez avoir affaire à de :

- **Faux** policiers / contrôleurs des compteurs (eau, gaz, électricité) / livreurs … qui viennent vous cambrioler ou faire un « repérage ».
  Faux mendiants/malades/représentants d'œuvres charitables (qui demandent de l'argent).
- **Faux** ouvriers proposant d'exécuter des travaux (démoussage de toiture ou autres) : ils n'ont aucune qualification, demandent un acompte, puis disparaissent, ou provoquent des dégâts.
  Vrais ou faux démarcheurs des compagnies d'électricité, de téléphone : ils ne cherchent que leur profit personnel, pas le vôtre. NE SIGNEZ JAMAIS AUCUN DOCUMENT !

Faites installer une chaînette pour entrebâiller la porte, ainsi qu'un « judas », ou mieux, un parlophone avec caméra. Indiquez 2 noms sur votre boîte aux lettres et votre sonnette, afin de ne pas paraître isolé(e). Si possible, ouvrez une fenêtre à rue plutôt que la porte ; ou téléphonez à un voisin pour vérifier qui sont ces « visiteurs ». Ne cédez à aucune tentative d'intimidation ou de menace ; si nécessaire, appelez la police (101). Vous pouvez décourager les démarcheurs en apposant sur votre boîte aux lettres ou sur votre porte l'autocollant « stop démarchage », qui peut être obtenu gratuitement (ainsi qu'une brochure) auprès de la Région wallonne : téléphone 081 39 06 26 ou via Internet : https://www.energieinfowallonie.be/fr/stop-au-demarchage.

Par téléphone : NE COMMUNIQUEZ JAMAIS VOS COORDONNEES BANCAIRES À QUI QUE CE SOIT !

- Soit on vous appelle pour vous « rembourser » de l'argent, au nom d'une banque, d'une mutuelle, du Ministère des Finances ou de l'Union européenne : ces organismes ne vous demanderont jamais votre n° de compte par téléphone. Il s'agit d'une escroquerie : RACCROCHEZ !
- Soit on vous demande de payer une ancienne facture ; de faux huissiers de justice vous menacent. Ce sont des escrocs : RACCROCHEZ !

N'acceptez aucun nouveau contrat de téléphonie ou d'électricité par téléphone, refusez toute documentation, de même que les faux cadeaux ou voyages, les prétendues enquêtes …. Tout ce qui vous est proposé/imposé au téléphone, est en réalité une arnaque. Il vous suffit de raccrocher.

Par Internet : soyez très prudents sur les sites de vente/achat et avec votre boîte e-mail.

- Si vous devez recevoir de l'argent, il n'est pas logique qu'on vous demande d'abord de payer de soi-disant frais : stoppez la transaction.
- A nouveau, ne communiquez jamais aucun renseignement quant à vos comptes bancaires. Aucun organisme officiel ne vous demandera vos codes secrets par e-mail.
- Méfiez-vous des messages de prétendus amis ou membres de la famille, qui seraient subitement malades à l'étranger et qui auraient besoin d'argent : appelez-les d'abord par téléphone, ils sont probablement chez eux (mais leur adresse e-mail a été piratée).
- Quant aux propositions de rencontres amoureuses … qui arrivent d'on ne sait où dans votre boîte mail ou sur Skype, n'y donnez pas suite. Ces messages inattendus émanent généralement de groupes malveillants qui jouent sur votre éventuel isolement pour abuser de votre confiance. Vous recevrez d'abord de beaux compliments, peut-être même un cadeau, ensuite des demandes d'argent de plus en plus pressantes, sous des prétextes larmoyants (maladie, accident, …). Dès la première demande d'argent, stoppez tout contact avec ces escrocs et supprimez leurs e-mails.

Sur la route et en rue : si possible, placez votre argent et vos clés dans les poches intérieures de vos vêtements. Les vols de sac sont très fréquents. Portez-le en bandoulière.

Tapez **discrètement** votre code secret lorsque vous utilisez une carte bancaire (paiement, retrait d'argent, …). N'acceptez pas l'aide d'un inconnu, faites-vous plutôt accompagner par un ami, un voisin, ou un membre de la famille.

- Méfiez-vous des passants qui demandent leur chemin, de l'argent, une cigarette … en venant au contact et en tenant des propos trop familiers. Ces scénarios se déroulent en rue ou le plus souvent dans les transports publics. Ce sont des techniques bien connues de « pickpockets » qui profitent de la situation pour vous faire les poches. Soyez vigilants !
- L'arnaque au « rétroviseur » est à la mode. Sur un parking, des escrocs prétendent que vous avez endommagé leur rétroviseur et exigent de l'argent (cash). Ne vous laissez pas faire, appelez la police.
- De faux blessés ou de soi-disant malades demandent qu'on les conduise chez un docteur mais n'auraient pas d'argent pour payer la visite : passez votre chemin, c'est une arnaque.

Beaucoup d'escrocs cherchent à nous manipuler, à tout moment de la journée. Mais avec un peu de bon sens, il est possible de ne pas en être victime. Soyez attentifs, et réalistes. Pour plus de détails, **consultez également le site Web du SPF Economie :** https://economie.fgov.be/fr/publications/stop-aux-arnaques

Texte rédigé par Patricia Hubert en collaboration avec Sylviane Jacquet et Laurent Vandenbergh, Membres du Conseil Consultatif Communal des Aînés

LA BOÎTE JAUNE
UNE BOÎTE À TARTINES QUI PEUT SAUVER UNE VIE

Dans le cadre de sa politique « aînés », la Commune de Beauvechain a acquis des boîtes jaunes qu'elle distribuera dès le 31 mars, via son service population et les pharmacies locales, aux personnes de 70 ans et plus. Le principe de ces boîtes réside en l'information des services de secours en cas d'intervention auprès d'un senior en difficulté. En cas de malaise d'une personne (ou en cas de disparition), la recherche rapide et active d'informations est primordiale, voire vitale. Il faut pouvoir agir immédiatement. Si le citoyen vit seul, la tâche s'avère plus ardue pour rassembler les premiers renseignements nécessaires. De même, l'entourage n'est parfois pas en mesure de communiquer l'ensemble des éléments utiles par méconnaissance ou parce qu'il est submergé par l'émotion lors d'un incident. Système originaire d'Amérique du Nord, la boîte a permis à plusieurs reprises de gagner du temps lors d'interventions des secours. Elle est à ranger dans la porte du frigo avec les fiches fournies. Celles-ci sont à compléter avec les informations utiles comme le nom du médecin traitant, le groupe sanguin etc. A noter aussi qu'il est important que la boîte soit placée dans la porte par souci de cohérence et d'uniformité pour les services de secours.

A partir du 31 mars, si vous souhaitez disposer d'une boîte, rendez-vous au Service Population de l'Administration communale ou auprès d'une pharmacie de l'entité.

ENVIRONNEMENT

COLLECTE DES DÉCHETS

Depuis ce mois de mars 2020, la collecte des déchets ménagers se fait à l'aide de deux conteneurs à puce. Un noir pour les déchets résiduels et un vert pour les déchets organiques.

ATTENTION, NE VOUS TROMPEZ PAS DE CONTENEUR !

DÉCHETS ORGANIQUES (CONTENEUR VERT) :

Restes de repas – épluchures – aliments périmés (sans emballage) – filtres, marcs de café, sachets de thé (en papier) – coquilles d'œufs, de noix, de moules … – fleurs fanées – herbe – petits déchets végétaux – mouchoirs en papier – serviettes et nappes en papier – essuie-tout – litières végétales biodégradables – déjections canines (sans sac)

Nous vous conseillons de sortir vos conteneurs une fois qu'ils sont remplis. Vous éviterez ainsi de devoir payer des levées supplémentaires en fin d'année, et vous dissuaderez les voisins indélicats qui auraient l'intention de remplir votre poubelle avec leurs déchets !

DÉCHETS RÉSIDUELS (CONTENEUR NOIR) :

Langes, même biodégradables ! – serviettes hygiéniques – ouate, lingettes, cotons-tiges (sauf si tige en bois) – cheveux, poils – litières minérales non-biodégradables – sacs d'aspirateurs – sacs et films en plastique – barquettes et raviers en plastique – pots de fleurs – …

- Pour les personnes rencontrant des difficultés particulières, une aide sociale est possible. Prenez contact avec le Centre Public d'Action Sociale au 010 86 83 40 ou par mail à l'adresse cpas@beauvechain.be.

SAINT-MARTIN, UNE ÉGLISE AUX HUMAINES PROPORTIONS

Les festivités du Millénaire de l'église ont débuté ce premier février 2020. Nous profitons donc de l'entame de cette année particulière pour mettre en lumière les principes de base qui en ont déterminé les proportions et ce depuis ses origines les plus lointaines[1].

MESURER ET TRACER AU MOYEN ÂGE

Pour pouvoir construire un bâtiment il faut d'abord l'imaginer et ensuite le projeter. En faire un plan puis le tracer. Pour y arriver il faut utiliser des unités de mesure qui permettent de reporter à échelle les dimensions du projet sur le terrain où il sera bâti.

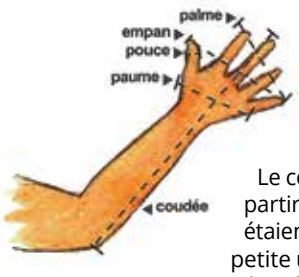

Les unités de mesure, de poids et de contenance n'étaient pas les mêmes au Moyen Âge que celles utilisées aujourd'hui. Chaque métier ou chaque produit avait les siennes. Pour mesurer, les drapiers vont utiliser **la toise** alors que les bâtisseurs vont employer **la coudée**.

Le centimètre ou le mètre ne seront institués qu'à partir de la fin du 18e siècle. Avant cela, les mesures étaient généralement inspirées de la nature. La plus petite unité était **la ligne** qui correspondait plus ou moins au diamètre d'un grain de blé.

Sur un chantier de construction médiévale, les mesures sont inspirées du corps humain. Elles sont données en pouce (équivalent de 12 lignes), **paume**, **palme**, **empan**, **pied** et **coudée**. Ces unités pouvaient varier d'une région à l'autre ou d'un village à l'autre. Les mesures étaient dès lors celles du **maître d'œuvre** car c'est lui qui dirige et organise le chantier dont il est le responsable.

Utiliser des unités de mesure prises sur le corps humain avait certains avantages. Il était courant que sur un même chantier, l'on ne parle pas la même langue. Les *oeuvriers* pouvaient alors communiquer par des gestes et des mimes. Symboliquement, lier les proportions d'un édifice sacré à celles de l'être humain n'est pas anodin. Techniquement, construire des édifices en respectant les proportions du corps est une pratique à la fois pragmatique, prudente et aisément transmissible à une époque où l'enseignement se faisait prioritairement sur site, par l'oralité et le dessin.

LES INSTRUMENTS DE MESURE ET DE TRACÉ

Au Moyen Âge, le maître d'œuvre a des connaissances en calcul et en géométrie. Il doit son savoir à l'expérience accumulée par ses prédécesseurs, qu'ils soient Grecs, Romains, Arabes ou Égyptiens. La majorité de ses acquis se sont transmis sur plusieurs générations, de maître à élève, avec l'aide de quelques outils qui ont traversé les siècles.

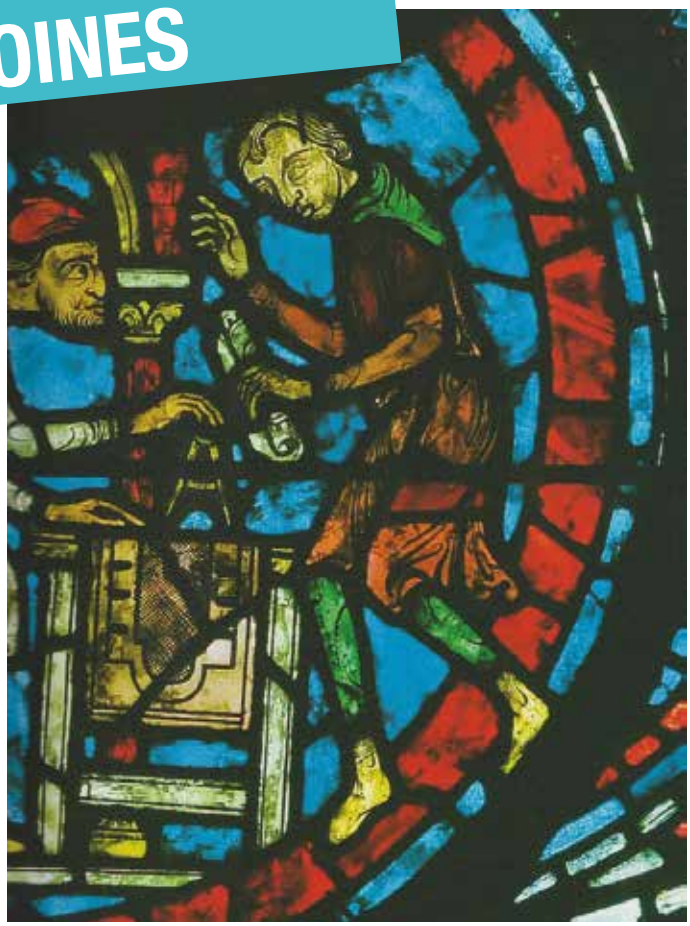

Vitrail du 13e siècle, Chartres, France

La corde à 13 nœuds figure parmi les plus importants. Elle a été inventée par les Égyptiens il y a plus de 4000 ans. C'est une corde composée de 13 nœuds qui séparent 12 intervalles réguliers. Chaque intervalle mesure traditionnellement une coudée. Cette corde sert à la fois d'instrument de mesure et de tracés géométriques. En effet, avant de tailler un arc ou une charpente, les bâtisseurs les tracent en grandeur réelle, sur le sol ou sur du bois. La corde à 13 nœuds permet de tracer rapidement un grand nombre de figures géométriques nécessaires à la réalisation de la plupart des constructions. Parmi elles se trouvent en tête le cercle, le carré, et le triangle dont le plus usité est sans doute le triangle rectangle, dit aussi « le triangle 3/4/5 ». C'est ce dernier qui est à l'origine du théorème de Pythagore. Il est régulièrement utilisé pour dessiner les charpentes ou pour respecter la proportion des volumes.

La pige est une règle en bois que tout bâtisseur se devait d'avoir et sur laquelle sont reportées les principales unités de mesures. **L'équerre** est employée pour tracer ou vérifier un angle droit. **Le compas** est un instrument utilisé par tous les corps de métier. Il sert à tracer des cercles mais aussi à comparer et à reporter des distances. **L'archipendule** est l'ancêtre du niveau. Basé sur le principe de la gravité, il sert à vérifier l'horizontalité d'une pierre

La corde à 13 nœuds

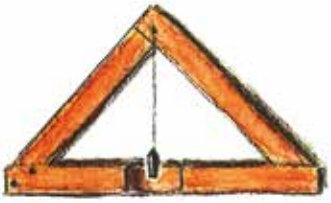

L'archipendule

1 La majeure partie des informations reprises dans la première partie de cet article et leurs illustrations sont inspirées et issues de *Mesurer et tracer au Moyen Âge*, SAS Guédelon, 2010., et de BAUD A. et REVEYRON N., *Construire un château fort aujourd'hui. L'aventure de Guédelon*, Paris, Éditions de la Martinière, 2002.

ou d'une surface de bois. **Le fil à plomb** est sans doute l'un des plus vieux instruments de vérification qui est encore utilisé de nos jours. En appliquant le principe de la gravité, il permet de contrôler la verticalité d'un mur, d'une fenêtre ou d'une pièce de charpente. Enfin, **le cordeau** est une simple cordelette fixée à l'avance entre deux points, pour assurer la verticalité ou l'horizontalité d'un mur en construction.

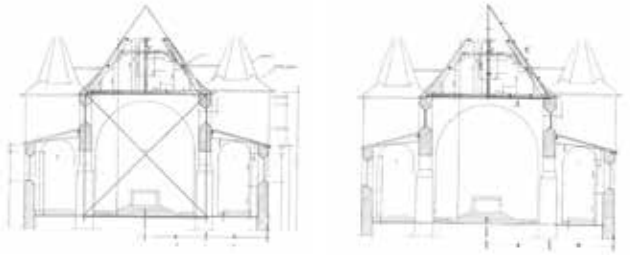

Plans de l'architecte Georges Piron

LES PROPORTIONS DE TOURINNES ET SA COUDÉE

En général, les édifices religieux du Moyen Âge respectent des règles de composition relativement strictes issues de la tradition des bâtisseurs. L'église de Tourinnes-la-Grosse n'échappe pas à cette ordonnance. En voici quelques-unes à titre d'exemple :

- La longueur d'une église vaut le double de sa largeur. La totalité de l'édifice peut s'inscrire dans une « enceinte » formée d'un double carré (l'origine de cette formule se trouve dans l'Ancien Testament où sont décrites les proportions du temple de Jérusalem).
- La largeur des bas-côtés d'un vaisseau vaut exactement la moitié de celle de la nef centrale.
- La hauteur de la clé de voûte est déterminée, soit par le sommet d'un triangle équilatéral construit sur la largeur de la nef principale, soit par le milieu du côté supérieur d'un carré construit sur la même largeur.
- La pente des toitures mais également la proportion entre les volumes sont régulées sur base d'un triangle rectangle 3/4/5. C'est-à-dire un triangle dont les côtés mesurent respectivement 3, 4 et 5 unités et seul triangle dont les longueurs de côtés suivent une progression arithmétique. C'est le triangle qui est obtenu naturellement par l'utilisation de la corde à 13 nœuds.

L'unité de mesure sur laquelle s'est basée la construction de l'église Saint-Martin correspond peu ou prou à la Grande coudée – dite aussi Coudée royale égyptienne – qui mesure environ 52 centimètres. En effet si l'on divise les mesures de l'édifice, prises en centimètres, par cette coudée, les résultats s'approchent presque tous d'un chiffre rond. Le recours à cette coudée et aux instruments de mesures et de tracés de l'époque, permet de comprendre l'ensemble des proportions suivies pour la réalisation du plan et de l'élévation de l'église.

Le chœur primitif, qui remonte sans aucun doute au 10e siècle, reste mal connu mais extérieurement il devait former grosso modo un carré de 9 mètres de côté. Il couvrait alors un quart de la superficie du vaisseau qui développait également un carré de 17 à 18 mètres de côté. La nef centrale en occupait la moitié de la superficie totale. Les collatéraux s'octroyaient chacun le quart restant. Cette observation du rapport de proportion entre les deux espaces liturgiques laisse entendre que le maître d'œuvre se soit servi d'un module, simple et ordonné, pour l'ensemble de son projet.

Le canon des proportions mis en œuvre dans le vaisseau central est également fort « carré ». Le rapport entre la hauteur et la largeur de la nef centrale sont de 1 à 1,5. Ce type de rapport trapu nous vient d'un système préconisé par le théoricien du 1er siècle de notre ère, Vitruve, qui va codifier les règles de l'architecture de la Rome impériale. Son traité fera encore école durant le haut Moyen Âge et sous les Carolingiens, fortement inspirés par l'Antiquité, puis il tombera en désuétude à partir du 10e ou 11e siècle, pour ne réapparaitre que durant le *quattrocento*. Par ailleurs, il est intriguant d'observer que même l'élévation des nefs respecte les proportions données par le triangle 3/4/5.

Enfin, l'intérêt pour les proportions reste le même pour l'édifice issu du 13e siècle (doté alors de sa nouvelle tour et de son chœur gothique). Pris séparément, les nefs et le chœur rentrent parfaitement dans un double carré de 30 coudées sur 60 ; les nefs et la tour également. De plus le chœur et le rez-de-chaussée de la tour offrent une superficie identique. Ces observations sont intéressantes au niveau pratique et symbolique. Le chœur est le lieu sacré par excellence, celui qui abrite le desservant. La tour, financée par la population, avec ou sans l'aide d'un seigneur local, avait quant à elle un usage plus profane ou militaire. Les trois nefs qui liaisonnent les deux espaces répondaient donc à une double utilité. Abriter les fidèles et permettre la circulation des personnes d'une extrémité à l'autre de l'église. C'est d'ailleurs sous ce vaisseau que se situe la crypte réservée aux marguilliers, ces laïcs qui avaient la charge de la garde et de l'entretien de l'église dans son ensemble.

Mathieu BERTRAND

DES APPRENTIS MAÎTRES D'ŒUVRE DANS LES ÉCOLES DE LA COMMUNE DE BEAUVECHAIN !

Dans le cadre d'un appel à projets issu de la Province du Brabant wallon, les élèves de 5e et 6e primaires de l'entité vont participer durant toute l'année des festivités du millénaire de l'église Saint-Martin de Tourinnes-la-Grosse à la mise en application des méthodes de construction médiévales.

Fabien Lemmens – Atelier de l'image

Ils vont visiter l'église pour y interpréter ses étapes constructives, tailler de la pierre avec un artisan et tracer le plan de l'édifice en utilisant les mesures et outils de l'époque. Ils vont également ériger un véritable arc en plein cintre pour en comprendre sa fabrication, ses caractéristiques et son importance dans l'histoire de l'architecture.

Il s'agit d'une opération du Service Mémoire et Citoyenneté de la Commune de Beauvechain, en collaboration avec le Centre culturel de Beauvechain et l'entreprise AdVitampierre SPRL. Cette opération a été possible grâce à l'indispensable soutien de la Commune de Beauvechain et de la Province du Brabant wallon.

Une première matinée d'animation a déjà eu lieu en l'église Saint-Martin le mardi 3 mars avec les élèves de l'école fondamentale de Hamme-Mille. Toutes les écoles du territoire pourront bénéficier de cette activité durant l'année 2020.

Suite aux mesures prises par le Conseil national de sécurité le 12 mars 2020 en vue de ralentir la propagation du coronavirus Covid-19, toutes les activités récréatives doivent être annulées jusqu'au 3 avril 2020. Certaines activités annoncées dans le présent bulletin sont également susceptibles d'être annulées ou reportées en fonction de l'évolution de la situation.

AGENDA

PERMANENCE PENSION

Tous les premiers jeudis du mois à la Salle des Mariages (place communale, 6).
Prochaine permanence: jeudi 7 mai 2020.

Informations : www.pointpension.be

DON DE SANG

CROIX-ROUGE de Belgique

Au Vert Galant les mardis 7 et 14 avril 2020 de 16 h à 19 h 30.

PROCHAIN CONSEIL COMMUNAL

Le lundi 20 avril 2020 à 19 h 30 à la Salle des Mariages (place communale, 6 - 1320 Beauvechain)

Ordre du jour à consulter sur www.beauvechain.eu

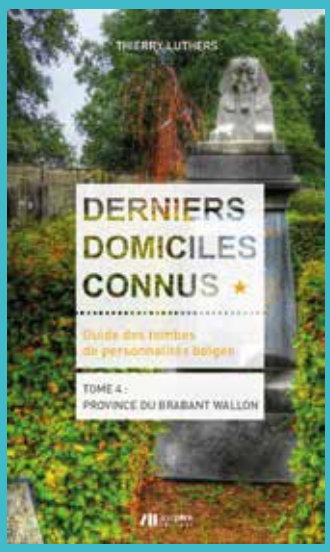

CONFÉRENCE DE THIERRY LUTHERS

La Commune de Beauvechain et le Centre culturel ont le plaisir d'accueillir Thierry Luthers qui viendra nous présenter le quatrième tome de sa série historique "Derniers domiciles connus", le guide des tombes de personnalités belges. Cet opus est consacré au Brabant wallon.

Connu à la radio et aussi à la télévision, vu le succès du « Grand Cactus », Thierry Luthers est journaliste de profession et historien de formation. En véritable taphophile (amoureux des tombes), il propose de conter l'histoire des individus qui ont marqué de leur empreinte la Belgique et le territoire de la jeune province en particulier, du sport à l'industrie en passant par la politique, le cinéma ou la chanson.

Thierry Luthers vous emmènera sur les traces de ces personnages illustres qui demeurent maintenant dans les cimetières du Brabant wallon qu'il a arpentés avec passion.

La conférence se tiendra le jeudi 14 mai 2020 à 19h en la salle du Vert Galant (Place Communale, 5 à 1320 Beauvechain).

Contact et réservations : Mathieu BERTRAND – mmc@beauvechain.be – 0473/98.02.64

SERVICE ONE

Les consultations médicales préventives

Consultations médicales préventives (gratuites)

- le premier mardi du mois de 9 h à 11 h 30 – Docteur Lucie Deville
- le 2e mardi du mois de 12 h 30 à 15 h – Docteur Maïté De Wan
- le 2e jeudi du mois de 16 h 30 à 18 h 30 – Docteur Annemie Jong
- le 4e jeudi du mois de 15 h à 17 h 30 – Docteur Maïté De Wan

Les séances d'activités collectives

- **Massages bébé**
  Le 6 avril, le 11 mai et le 8 juin à 10 h.
- **Séance portage bébé**
  Le 15 juin à 10 h.
- **Séance d'information sur le développement du nouveau-né**
  Lundis 4 mai à 13 h 30
- **Dépistage visuel**
  Pour les enfants âgés entre 18 mois et 3 ans. Mardi 5 mai de 14 h 30 à 17 h 3O sur RDV.
- **Eveil musical**
  Atelier d'éveil à la musique pour les enfants de 0 à 3 ans et leur famille. Les mercredis 22 avril, 6 mai et 20 mai, 3 juin et 17 juin à 9h15.

Renseignements
Madame Chrisitine Vandenschrick, Travailleur médico-social à l'ONE (visite à domicile et accompagnement des familles).
0499 57 26 63 Rue Longue 60A - 1320 BEAUVECHAIN